

DECISION DU MAIRE
N°2026 - 002

**DONS SANS CONDITIONS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT
JEAN D'ARVEY**

Le Maire de Saint Jean d'Arvey :

Vu la délibération n°057/2020 du Conseil Municipal en date du 11 Septembre 2020 portant délégations d'attribution en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'alinéa 9, portant sur les dons et legs non grevés de conditions,

Considérant la proposition de dons en date du 15/10/2025 par Monsieur Christian BERTHOMIER d'un montant de 4 464.74 euros sans conditions,

Considérant qu'il y a lieu d'accepter le don proposé,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'accepter le don d'un montant de 4 464.74€ au bénéfice de la commune de Saint-Jean-d'Arvey.

ARTICLE 2 : que les crédits sont disponibles au BP 2026.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY,
le 8/01/2026,

Le Maire, Christian BERTHOMIER

